



**VALORISER
LES PME/ETI DE
NOS TERRITOIRES**

**RECRUTER
LES TALENTS
DE DEMAIN**

**INNOVER
ET AVANCER
ENSEMBLE**

LE VOLONTARIAT TERRITORIAL EN ENTREPRISE

Une opportunité de croissance pour les PME/ETI et une vraie chance pour toute une génération qui se lance !

Le **Volontariat Territorial en Entreprise** est un programme lancé par Édouard Philippe en Novembre 2018 et porté par Bpifrance depuis Mai 2019.

Le VTE a pour vocation d'inciter les alternants et les jeunes diplômés des établissements d'enseignement supérieur (écoles d'ingénieurs, écoles de management, universités...) vers des PME et des ETI, prioritairement localisées dans les régions de France.

POURQUOI PROFITER DU PROGRAMME VTE ?

Aujourd'hui, les entreprises françaises doivent se développer et engager un certain nombre de transitions pour rester compétitives et performantes.

Digitaliser l'offre, développer de nouveaux produits, imaginer de nouveaux circuits de distribution, amorcer la transition écologique des entreprises... Autant de missions à responsabilités qui peuvent être confiées à de jeunes diplômés, formés à ces nouvelles compétences, qui deviendront rapidement des maillons forts des entreprises.

UN DISPOSITIF GAGNANT-GAGNANT



POUR LES PME/ETI :

Accompagner les dirigeants de PME et ETI françaises dans le recrutement de jeunes talents.

→ L'opportunité de développer de nouvelles actions innovantes au sein de l'entreprise.

500 dirigeants ont déjà embauché au moins 1 VTE dans leur entreprise

2 000 CV en ligne accessibles gratuitement



POUR LES JEUNES DIPLÔMÉS ET ÉTUDIANTS :

Proposer aux alternants ou jeunes diplômés des postes à responsabilités au sein de ces entreprises.

→ Un label qui valide leur parfaite capacité à mener à bien des projets concrets et innovants.

97 % des écoles interrogées sont intéressées par le programme VTE

Déjà 179 campus d'écoles partenaires

CONCRÈTEMENT, COMMENT ÇA MARCHE ?

Une plateforme gratuite
simple d'utilisation :

emploi.vte-france.fr

- Les entreprises déposent leurs offres.
- Les écoles partenaires relaient ces offres.
- Les étudiants et jeunes diplômés postulent et déposent leurs CV.



LE VTE
**une rencontre
humaine
pour développer
la croissance
durable
et l'innovation
dans les
territoires.**

LE DÉVELOPPEMENT DE VOTRE ENTREPRISE PASSE AUSSI PAR LE RECRUTEMENT D'ALTERNANTS ET DE JEUNES DIPLÔMÉS



Qui peut recruter des candidats VTE ?

- Les PME et les ETI.
- Tous secteurs d'activité.
- Dans le cadre d'un poste à responsabilités en lien avec le dirigeant ou un des membres de la direction sur une mission transformante pour l'entreprise.



Vous êtes dirigeant, quel est votre projet ?

- Recruter des profils qualifiés.
- Lancer ou développer un projet innovant dans l'entreprise.
- Valoriser vos offres.
- Améliorer votre marque employeur auprès de jeunes talents et des établissements partenaires.
- Acquérir de nouvelles compétences.

« En plus d'être simple à mettre en œuvre, le VTE permet au jeune comme à l'entreprise qui l'accueille une véritable approche gagnant-gagnant ! »



FRANÇOIS BIEBER
Fondateur et PDG de Kwanko



Quels sont les avantages pour votre entreprise ?

- Accédez à une plateforme d'emploi 100 % gratuite exclusivement réservée aux PME et ETI : vos offres sont immédiatement plus visibles.
- Vous accédez à des profils qualifiés : jeunes diplômés et étudiants en alternance.
- Grâce à notre partenariat APEC, faites-vous aider gratuitement pour la réécriture de vos offres d'emploi et la définition des profils que vous recherchez.
- Valorisez l'image de votre marque employeur grâce à des actions de communication mises en place par Bpifrance sur votre engagement.
- Participez tout au long de l'année à des événements VTE et Bpifrance.
- Développez des projets essentiels pour l'avenir de votre entreprise en confiant des missions innovantes à vos jeunes recrues.
- Faites rayonner l'attractivité des PME/ETI dans votre région.
- Lancez la carrière d'un jeune diplômé qui sera rapidement opérationnel sur ses fonctions à 360°.



Des aides régionales sont également disponibles en fonction de votre localisation sur le territoire français :

Trouvez toutes les aides et services de votre région dans le cadre du dispositif VTE sur notre site : vte-france.fr/regions



Profitez d'aides financières

AIDE VTE TERRITOIRES D'INDUSTRIE

Disponible prochainement

AIDE VTE VERT

CONDITIONS	MONTANT	PIÈCES JUSTIFICATIVES	CUMUL
Signature charte de labellisation VTE Être implanté sur un des 148 Territoires d'Industrie	4 000€	Documents justifiants de dépenses de frais internes (rémunération du VTE) ou de frais externes (frais de scolarité, achat de matériel ou logiciel, formations spécifiques...) liés au projet à hauteur de 8 000€	Cumulable avec l'aide exceptionnelle à l'alternance instituée pour les contrats d'apprentissage et de professionnalisation Non cumulable avec l'aide emplois francs, ni avec l'aide à l'embauche des jeunes de moins de 26 ans
Signature charte de labellisation VTE Confier au Talent une mission «verte» en lien avec la transition énergétique et écologique de l'entreprise	8 000€ (ou 4 000€ si cumul avec aide à l'alternance) Montant versé en fin de mission	Documents justifiants de dépenses de frais internes (rémunération du VTE) ou de frais externes (frais de scolarité, achat de matériel ou logiciel, formations spécifiques...) liés au projet à hauteur de 16 000€ + rapport de fin de mission	Partiellement cumulable avec l'aide exceptionnelle à l'alternance instituée pour les contrats d'apprentissage et de professionnalisation Non cumulable avec l'aide emplois francs, ni avec l'aide à l'embauche des jeunes de moins de 26 ans

Pour en savoir plus : aidevte@bpifrance.fr

ENVIE DE REJOINDRE L'AVENTURE VTE ?



Vous cherchez à recruter un jeune talent et vous êtes intéressé par l'embauche d'un jeune diplômé, en CDI, en CDD ou en alternance ?

- Je crée gratuitement mon compte sur : emploi.vte.france.fr accessible également depuis le site vte-france.fr
- Je dépose mon/mes offres sur la plateforme et je gère mes candidatures jusqu'au recrutement. Je dispose de tous les outils nécessaires à mon recrutement.
- J'ai trouvé le candidat idéal pour mon entreprise ?
 1. Signez un contrat de travail classique (CDI, CDD ou alternance).
 2. Remplissez la charte de labélisation VTE, [ici](#).



Vous avez déjà embauché un jeune diplômé dans votre équipe (à partir de Juillet 2019) et souhaitez de manière rétroactive bénéficier des avantages du VTE. C'est possible !

- Je vérifie que mon entreprise et mon candidat remplissent bien l'ensemble des critères VTE.
- Je remplis la charte [ici](#) sur le site vte-france.fr et je renseigne la fiche d'identité.
- Je me renseigne [ici](#), sur les aides dont je vais pouvoir disposer en fonction de la région dans laquelle se situe mon entreprise.

« Nous avons confié à nos VTE de plus en plus de responsabilités et de missions ; le programme peut constituer une première marche vers un CDI. »

NICOLAS SAMIR
Co-fondateur de Pongo



« L'industrie a besoin de bouger, de se faire connaître et reconnaître. Une opportunité offerte par le VTE. »



ERWAN COATANÉA
Dirigeant de Sodistra



Des témoignages vidéos :

- LinkedIn : [VTE France](#)
- Instagram : [VTE France](#)
- YouTube : [VTE France](#)



vte@bpifrance.fr

vte-france.fr
[#AventureVTE](https://twitter.com/AventureVTE)